



RÉGIE DE L'EAU
EUROMÉTROPOLE DE METZ

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DÉLIBÉRATION N° 32/2023

SÉANCE DU MERCREDI 27 SEPTEMBRE 2023

Sous la présidence de Monsieur Pierre MUEL, Président

Administrateurs : 19

En fonction : 19

(Convoqués le lundi 18 septembre 2023)

Présents : 9

Absents : 10

(Pouvoirs : 5)

Présents : Mesdames Claire ANCEL, Yolande VON HOF, Messieurs Antoine DORR, Michel DUMONT, Jean-Luc BOHL, Michel LISSMANN, Pierre MUEL, Roger PEULTIER, Salvatore TABONE.

Absents excusés : Bertrand DUVAL (pouvoir donné à Pierre MUEL)
Odile JACOB-VARLET (pouvoir donné à Michel LISSMANN)
Thierry HORY (pouvoir donné à Roger PEULTIER)
Bernard STAUDT (pouvoir donné à Antoine DORR)
Lucien VETSCH (pouvoir donné à Salvatore TABONE)
Jean BAUCHEZ, Philippe HARDY, François HENRION, Véronique KREMER,
Frédéric NAVROT

OBJET : FINANCES - CONTRACTUALISATION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Afin de financer les besoins ponctuels de trésorerie et de faire face à tout risque de rupture de paiement dans un délai très court, la Régie de l'eau de l'Eurométropole de Metz peut ouvrir une ligne de trésorerie.

L'ouverture d'une ligne de trésorerie permet, en cas de décalage entre le mandatement des dépenses et la perception des recettes, de couvrir les besoins nécessaires au fonctionnement de l'établissement.

Les crédits procurés par la ligne de trésorerie n'ont pas pour vocation de financer l'investissement et ne procurent aucune ressource budgétaire. La ligne de trésorerie est destinée à approvisionner le compte bancaire de la Régie. Les tirages de crédits s'effectuent en cas de nécessité. Le remboursement des tirages s'opère dès que la trésorerie le permet.

Après consultation de 5 établissements bancaires, une seule offre a été faite par la Caisse d'Épargne Grand Est Europe :

PRETEUR	CAISSE D'EPARGNE GRAND EST EUROPE
EMPRUNTEUR	REGIE DE L'EAU DE L'EUROMETROPOLE DE METZ
OBJET	FINANCEMENT DES BESOINS DE TRESORERIE
NATURE	LIGNE DE TRESORERIE UTILISABLE PAR TIRAGES
MONTANT MAXIMUM	2 000 000 EUR
DUREE MAXIMUM	12 mois
TAUX D'INTERET	€STER ₁ flooré + marge de 0,65%
PAIEMENT DES INTERETS	Chaque trimestre civil par débit d'office
BASE DE CALCUL	Exact/360
PROCESSUS DE TRAITEMENT	Tirage : Crédit d'office Remboursement : Débit d'office
MODALITES DE REMBOURSEMENT	<p>➤ Demande de remboursement : aucun montant minimum</p> <p>🕒 Créneau horaire de saisie : 00H00 16H30 23H59</p> <p>📅 date de valeur [J = jour ouvré] J + 1 J + 2</p>
DATE DE PRISE D'EFFET DU CONTRAT	10 Jours après la date d'acceptation de la proposition
FRAIS DE DOSSIER	2 000 € prélevés en une seule fois
COMMISSION D'ENGAGEMENT	Néant
COMMISSION DE MOUVEMENT	Néant
COMMISSION DE NON-UTILISATION	0.20% de la différence entre le montant de trésorerie et l'encours moyen des tirages effectués au cours de la période de calcul des intérêts (l'encours moyen est égal à la somme des encours journaliers divisé par le nombre de jours)
MODALITES D'UTILISATION	0% du cumul des tirages réalisés / périodicité liée aux intérêts

Monsieur le Président demande par conséquent au Conseil d'Administration de bien vouloir :

- Approuver l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne Grand Est Europe au taux €STER flooré + marge de 0,65% pour un montant de deux millions d'euros
- Autoriser la Directrice de la Régie à signer le contrat et tout document afférent à ce dossier
- Autoriser la Directrice à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues dans le contrat d'ouverture de crédit,
- Inscrire pour les années 2023 et 2024 en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au paiement des frais et intérêts.

MOTION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

CONSIDÉRANT la nécessité d'ouvrir une ligne de trésorerie compte tenu des niveaux de trésorerie de la Régie et du décalage constaté entre le mandatement des dépenses et la perception des recettes ;

APPROUVE l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne Grand Est Europe au taux €STER flooré + marge de 0,65% pour un montant de deux millions d'euros ;

AUTORISE la Directrice de la Régie à signer le contrat et tout document afférent à ce dossier ;

AUTORISE la Directrice à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues dans le contrat d'ouverture de crédit ;

INSCRIT pour les années 2023 et 2024 en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au paiement des frais et intérêts.

Fait et délibéré à l'unanimité en séance le 27 septembre 2023,

Le Président,



Pierre MUEL

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le

ID : 057-834329328-20230927-32_2023-DE